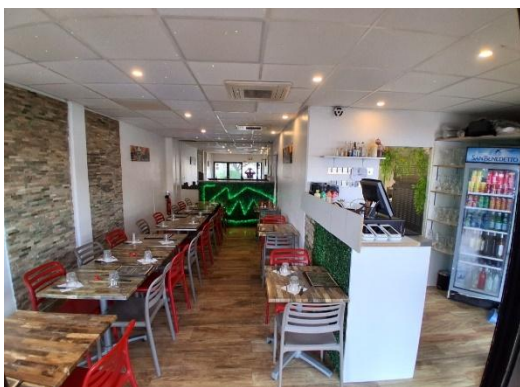




FONDS DE COMMERCE A CEDER

SUITE A LIQUIDATION JUDICIAIRE



PROCEDURE :

LJ : SAS BEST ROC

JUGEMENT DE LJ : 13 Février 2026

MANDATAIRE JUDICIAIRE : SELARL GM

CONTACT : Téléphone : 04.92.28.03.94

Courriel : etude@mj-gm.fr

Vente au visa de l'article L.644-2 du Code de commerce (Liquidation judiciaire simplifiée)

FONDS DE COMMERCE : Restaurant

ADRESSE : Place Joseph Bermond – Immeuble Ophira I, Lot 95 - 06560 VALBONNE

CHIFFRE D'AFFAIRES MOYEN DES 2 DERNIERS EXERCICES (2023 & 2024) : 246.261,00 €

DELAI POUR FAIRE OFFRE JUSQU'AU : Jusqu'au Vendredi 3 Avril 2026 à 12h00

PRIX MINIMUM SOUHAITE : 40.000,00 €

BAIL :

DUREE : Jusqu'au 27/06/2027

LOYER CONTRACTUEL : 6.000,00 € Hors Taxes/trimestre outre un provision de 550,00 €/trimestre pour les charges et les taxes foncière d'enlèvement des ordures ménagères, de balayage, des frais de gestion de la fiscalité locale directe afférente aux taxes réglées par le bailleur.

LOYER ACTUEL :

DEPOT DE GARANTIE : 2 mois de loyer HT

DESTINATION DES LOCAUX : Restauration de type traditionnelle et restauration rapide, pizzeria, snack, café, bar, sandwicherie, salon de thé, vente de boisson, de glace sans fabrication sur place, salade et vente à emporter de tous produits d'alimentation et en livraison.

DESCRIPTION : 55 m2 environ

CONDITIONS POUR FAIRE OFFRE :

DELAI : Jusqu'au Vendredi 3 Avril 2026 à 12h00 en l'étude de MOUGINS

PRIX MINIMUM SOUHAITÉ : 40.000,00 €

PIECES A TRANSMETTRE :

- Attestation bancaire de financement de l'acquisition envisagée,
- Versement (chèque remis à l'encaissement, chèque de banque ou virement) de 10% du prix, conservé par la liquidation judiciaire en cas de défaillance de la part de l'acquéreur après que son offre ait été retenue.
- Copie de la pièce d'identité de la personne physique acquéreuse ou des dirigeants de la personne morale acquéreuse,
- Extrait d'immatriculation et statuts de la personne morale acquéreuse,
- Attestation d'absence de lien de parenté ou d'alliance avec les dirigeants et associés de la SAS BEST ROC

L'ensemble des frais, honoraires et droits relatifs aux actes et formalités de cession est à la charge de l'acquéreur retenu.